

LES NOMINATIONS À LA RÉCOMPENSE « ÉPINGLÉ PAR » !

Le **Réseau anti-arnaques** poursuit l'attribution de la récompense « Epingle par Réseau anti-arnaques » pour attirer l'attention du consommateur sur les complications possibles en cas d'entrée en relation commerciale avec certains professionnels. Le consommateur est donc convié à être particulièrement vigilant vis-à-vis des professionnels ainsi repérés.

Rappelons , les principaux critères sont retenus pour l'attribution de cette « distinction » :

- Le nombre de réclamations reçues
- Les pratiques commerciales détectées
- Les anomalies constatées (non respect de la réglementation, allégations exagérées ou mensongères, clauses abusives)
- Le résultat des investigations menées par le service enquêtes (**SECI**) et la cellule de veille internet (**CVI**) du **Réseau anti-arnaques**
- Les procédures en cours connues (dépôt de plainte notamment, avertissements)
- Les articles de presse déjà parus

A noter que le nombre de critères varie selon la « performance » du professionnel.

Voici la nouvelle sélection :

NEW STEFAL HOLDING

Cette société de vente à distance située des les Alpes Maritimes est plus connue par les loteries commerciales au nom de ses enseignes commerciales : **VITAL BEAUTY, PHYDERMA, LE COIN DES DÉLICES.**

Les gains affichés sont prometteurs mais les formulations restrictives (« opération » soumises à aléas ») sont discrètes et peu lisibles.

Les confirmations de commande sont le prétexte, par voie téléphonique, d'une vente additionnelle débitée directement à partir du numéro de carte bancaire communiqué précédemment.



CODEACTIVE

Cette société de recouvrement se distingue par ses relances pour de présumées créances de prêt et cherche à obtenir l'envoi de plusieurs chèques bancaires à encaisser de façon différé. Mais le consommateur peine à obtenir un décompte détaillée de la somme due et une copie du contrat de crédit . Il s'agit le plus souvent d'anciennes créances présumées qui, de ce fait, sont prescrites.



EASY MILLIONS

Au départ un publipostage comportant la photo de **Julien LEPERS** et annonçant l'attribution d'un lot potentiel d'un million d'euros, à condition de téléphoner à un numéro non surtaxé.

A l'arrivée, une proposition de rejoindre une communauté de joueurs, à **EURO-MILLIONS**, dont la gestion est effectuée par la société suisse **ONE2ONE**, moyennant un prélèvement mensuel de 60 €. **EASY MILLIONS** – puisque telle est l'enseigne commerciale de cette opération - s'empresse de récupérer un IBAN ou un numéro de carte bancaire, mais est incapable de fournir des statistiques de gain.



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)